



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton, tenue le 10 août 2020 à 19h30 à la Salle municipale.

Sont présents : Mmes Chantale Thivierge et Patricia René conseillères, MM. Alexandre Dubuc-Ringuette, Michel Champagne conseillers, formant quorum sous la présidence de Mme Francine Drouin, mairesse suppléante. Est également présent M. Alain Paré, directeur général et secrétaire de l'assemblée.

Absent : Monsieur Louis Tapp, conseiller au siège no 6

Vacance : Poste de maire/mairesse

1. MOT DE BIENVENUE

M. Mme Francine Drouin, mairesse suppléante, adresse le mot de bienvenue.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juillet 2020
4. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 13 juillet 2020
5. Adoption des comptes de juillet 2020
6. Paiement des frais mensuels de téléphonie cellulaire de la mairesse suppléante
7. Marche du chemin de Saint-Jacques des Appalaches
 - 7.1 Confirmation de la date de la marche
 - 7.2 Autorisation des coûts liés aux repas des marcheurs
8. Équité salariale : travaux conjoints municipalité-syndicat
9. Utilisation d'un local pour dispensation de cours de musique
10. Hébergement des courriels : appels d'offre sur invitation
11. Plan de sécurité civile : adoption par voie de résolution
12. Travaux publics
 - 12.1 Achat d'asphalte froide
 - 12.2 Creusage du fossé rang 4
 - 12.3 Pavage de la côte du 11^e rang : appel d'offre sur invitation
 - 12.4 Travaux du pluvial de la rue Saint-Pierre (sud du 67, rue Saint-Pierre)
 - 12.5 Réparation du rang 5
 - 12.6 Réparation à la sortie sud du village : accumulation d'eau
13. Comité des élu(e)s
14. Affaires nouvelles
 - 14.5 Demande d'utiliser la patinoire pour activités de zumba
15. Correspondance de la mairesse
 - 15.1 Programme d'aide à la voirie locale (PAVL)
 - 15.2
16. Période de questions
17. Levée de l'assemblée

2020-08-137

Il est proposé par M. Michel Champagne et résolu unanimement, d'adopter l'ordre du jour. **Adopté.**

3. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE DU 6 JUILLET 2020

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil ont reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juillet 2020 au moins 48 heures avant la tenue de la présente séance ;

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil affirment en avoir fait lecture et qu'ils en acceptent le contenu.

2020-08-138

CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Chantale Thivierge et résolu unanimement, d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juillet 2020. **Adopté.**

4. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE EXTRAORDINAIRE DU 13 JUILLET 2020

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil ont reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 juillet 2020 au moins 48 heures avant la tenue de la présente séance ;

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil affirment en avoir fait lecture et qu'ils en acceptent le contenu.

2020-08-139

CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Chantale Thivierge et résolu unanimement, d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 juillet 2020. **Adopté.**



2020-08-140

N° de résolution
ou annotation

2020-08-141

2020-08-142

2020-08-143

2020-08-144

5. ADOPTION DES COMPTES DE JUILLET 2020

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton doit payer mensuellement l'ensemble des factures reçues, et qu'elle dispose des argents nécessaires à l'acquittement de ces factures ;

ATTENDU QU' un montant de 60 473,46 \$ est déboursé à même le fonds général ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Patricia René et résolu unanimement, d'entériner le paiement des comptes du 1^{er} au 31 juillet 2020 inclusivement, pour un montant de 60 473,46 \$. **Adopté.**

6. PAIEMENT DES FRAIS MENSUELS DE TÉLÉPHONIE CELLULAIRE DE LA MAIRESSE SUPPLÉANTE

Madame Francine Drouin se retire des discussions pour ce point.

Il est proposé par M. Michel Champagne et résolu unanimement, d'autoriser le paiement des frais mensuels de téléphonie cellulaire de la mairesse suppléante. **Adopté.**

7. MARCHÉ DU CHEMIN DE SAINT-JACQUES DES APPALACHES

7.1 CONFIRMATION DE LA DATE DE LA MARCHÉ du Chemin de Saint-Jacques

Tourisme de la région de Thetford confirme la tenue de l'édition 2020 de la marche en groupe du Chemin de Saint-Jacques des Appalaches. L'événement se déroulera le 12 septembre 2020. Le départ de la marche de 17 kilomètres se fera de Saint-Jacques-de-Leeds pour se terminer à Saint-Pierre-de-Broughton. Les mesures de santé publiques liées à la pandémie seront appliquées.

7.2 AUTORISATION DE DEFRAIER LES COÛTS LIÉS AUX REPAS DES MARCHEURS

ATTENDU QUE à l'instar des municipalités voisines de Kinnear's Mills et de Saint-Jacques-de-Leeds qui ont respectivement accueillis les marcheurs en 2018 et 2019, la municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton offrira le dîner aux marcheuses et marcheurs inscrits à l'activité.

ATTENDU QUE la préparation du repas sera assurée par Alimentation St-Pierre au coût de 10 \$ par participant inscrit, et que la totalité des coûts seront également partagés entre Tourisme de la région de Thetford et la Municipalité.

EN CONSÉQUENCE il est proposé par M. Alexandre Dubuc-Ringuette et résolu unanimement, que la municipalité défraie la moitié des coûts liés aux repas des marcheuses et marcheurs inscrits à la Marche. **Adopté.**

8. ÉQUITÉ SALARIALE : TRAVAUX CONJOINTS MUNICIPALITÉ-SYNDICAT

ATTENDU QUE l'exercice d'équité salariale a pour objectif d'identifier, d'évaluer et de comparer les diverses catégories d'emploi de façon à établir si des ajustements salariaux sont requis pour atteindre l'équité salariale au sein de toute entreprise.

ATTENDU QU' au Québec, les employeurs qui ont dix employés et plus ont l'obligation d'évaluer s'il existe un écart de salaire entre des emplois comparables dans leur entreprise.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Patricia René et résolu unanimement, d'autoriser que les travaux sur l'équité salariale soit menée par la direction générale et la conseillère municipale dédiée aux ressources humaines, et des représentants du syndicat local. **Adopté.**

9. DEMANDE D'UTILISATION D'UN LOCAL MUNICIPAL POUR DISPENSATION DE COURS DE MUSIQUE AUX ÉLÈVES DE L'ÉCOLE DE LA PIERRE-DOUCE

ATTENDU QU' en raison des normes de santé publique liées imposées par la pandémie de la COVID-19, les cours de musique ne pourront être offerts à l'école locale, et que madame Micheline Nadeau, professeure de musique a demandé à municipalité d'utiliser un de ses locaux.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Alexandre Dubuc-Ringuette et résolu unanimement, de permettre à madame Micheline Nadeau d'utiliser le chalet des loisirs afin d'offrir des cours de musique aux élèves de l'école de la Pierre-Douce, d'y laisser son matériel d'enseignement, et de faire le ménage des lieux en décembre prochain en prévision de son utilisation par des locataires pendant la période des Fêtes prochaine. **Adopté.**



2020-08-145

N° de résolution
ou annotation

2020-08-146

2020-08-147

2020-08-148

2020-08-149

2020-08-150

2020-08-151

10. HÉBERGEMENT DES COURRIELS : APPEL D'OFFRE SUR INVITATION

ATTENDU QUE l'entente de service d'hébergement des courriels avec la firme Vertisoft prendra fin en octobre 2020;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par M. Michel Champagne et résolu unanimement, d'autoriser le directeur général à inviter des fournisseurs de services d'hébergement de courriels à soumettre des soumissions. **Adopté.**

11. ADOPTION DU PLAN DE SÉCURITÉ CIVILE

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton a procédé à la mise à jour de son plan de sécurité civile en juin 2019;

ATTENDU QUE le plan de sécurité civile a été déposé et présenté aux élu(e)s municipaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Alexandre Dubuc-Ringuette et résolu unanimement, d'adopter le Plan de sécurité civile révisé en juin 2019. **Adopté.**

12. TRAVAUX PUBLICS

12.1 ACHAT D'ASPHALTE FROIDE

IL EST PROPOSÉ par M. Michel Champagne et résolu unanimement, d'autoriser l'achat d'une palette d'asphalte froide au montant de 907,21 \$, incluant les taxes, le transport et le coût de la palette ; et que cet achat soit partagé à part égale avec la municipalité de Sacré-Cœur-de-Jésus. **Adopté.**

12.2 CREUSAGE DU FOSSE RANG 4 ENTRE LA ROUTE 271 ET LE RANG 11

ATTENDU QUE le rang 4 situé entre la route 271 et le rang 11 est régulièrement endommagé par les pluies en raison de l'absence de fossé sur une distance de 400 mètres du côté nord de la route ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Michel Champagne et résolu unanimement, d'autoriser l'utilisation de la pelle mécanique louée afin de creuser le fossé le long du côté nord de la route sur une distance de 400 mètres et que ces travaux soient effectués par les employés municipaux des travaux publics. **Adopté.**

12.3 PAVAGE DE LA COTE DU 11E RANG : APPEL D'OFFRE SUR INVITATION

ATTENDU QUE la portion du rang 11 située entre les adresses civiques 149 et 161 est très endommagée et nécessite à être pavé ;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Michel Champagne et résolu unanimement, de procéder à un appel d'offre sur invitations afin de faire surfacer la chaussée de la portion du rang 11 tel que décrit. **Adopté.**

12.4 TRAVAUX DU PLUVIAL DE LA RUE SAINT-PIERRE (SUD DU 67, RUE SAINT-PIERRE)

ATTENDU QUE l'inspection par caméra du drain de fondation faite à l'automne 2019 a révélé une disjonction du drain de fondation à la hauteur de la propriété du 67 rue Saint-Pierre ;

ATTENDU QU'une estimation du coût des travaux fournie par Travaux Pamaka en novembre 2019 s'élève à 625 \$ taxes en sus ;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par madame Patricia René et résolu unanimement d'autoriser les travaux en conformité avec la soumission de Travaux Pamaka. **Adopté.**

12.5 REPARATION DU RANG 5

Madame la mairesse suppléante informe que les travaux au rang 5 conduisant au lac du même nom débiteront le 11 août.

12.6 REPARATION DE LA RUE SAINT-PIERRE (RANG 11) A LA SORTIE SUD DU VILLAGE : ACCUMULATION D'EAU

ATTENDU QUE l'accumulation importante d'eau sur une portion du rang 11 à la sortie sud du village constitue un risque pour la circulation automobile (aquaplanage, glace en hiver) ;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par madame Patricia René et résolu unanimement d'autoriser les travaux requis afin de conduire l'eau vers le ruisseau situé du côté ouest du rang. **Adopté.**

12.7 REPARATION DU RANG 14

Madame la mairesse suppléante informe que les travaux au rang 14 seront effectués à la 3^e semaine d'août.



N° de résolution
ou annotation

2020-08-152

12.8 REPARATION DES BOUCHES DE PLUVIAL ET D'EGOUTS

Ce sujet est reporté à la prochaine séance.

13. COMITÉ DES ÉLU.E.S

Madame Patricia René, élue attitrée à la bibliothèque Maurice-Couture, informe qu'une demande de financement sera présentée à la MRC des Appalaches dans le cadre du Fonds de la ruralité. Le projet vise à aménager un espace de lecture dédié aux enfants. Le projet est élaboré par madame Louise Jacques, responsable de la bibliothèque, et madame René.

Le Réseau Biblio a préparé des certificats reconnaissance à l'intention des bénévoles de la bibliothèque Maurice-Couture. Les certificats seront remis par madame René aux bénévoles concernés.

Madame René informe que la bibliothèque Maurice-Couture recrute toujours des bénévoles.

14. AFFAIRES NOUVELLES

IL EST PROPOSE par Mme Chantale Thivierge et résolu unanimement, d'autoriser de prolonger de deux jours la location de la pelle de Excavations A.L.O. Pomerleau (voir la résolution 2020-06-113) afin de réaliser les travaux de réparation d'un ponceau au rang 16. **Adopté.**

15. CORRESPONDANCE DE LA MAIRESSE SUPPLÉANTE

Madame la mairesse suppléante informe l'octroi d'une aide financière de 28 000 \$ pour des travaux d'amélioration des routes de la municipalité. Ce financement s'inscrit dans le Programme d'aide à la voirie locale - Volet Projets particuliers d'amélioration du ministère des Transports du Québec.

16. PERIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

17. LEVEE DE LA SEANCE

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par M. Alexandre Dubuc-Ringuette et résolu unanimement, que la séance soit levée à 19h58. **Adopté.**

2020-08-153

Francine Drouin, mairesse suppléante

Alain Paré, directeur général et secrétaire-trésorier

«Je, Francine Drouin, mairesse suppléante, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal



N° de résolution
ou annotation



N° de résolution
ou annotation



N° de résolution
ou annotation



N° de résolution
ou annotation



N° de résolution
ou annotation



N° de résolution
ou annotation



N° de résolution
ou annotation



N° de résolution
ou annotation